

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

25/06/2024

N° E24000077 /34

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

Le président du tribunal administratif

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur du 25/06/2024

CODE : 1

Vu enregistrée le 20/06/2024, la lettre par laquelle Monsieur le Maire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative *à la modification N° 1 du PLU sur la commune de PORT-LA-NOUVELLE* ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1er septembre 2023 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Joël GRANDPERRIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, la commune de PORT-LA-NOUVELLE en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de PORT-LA-NOUVELLE, à et Monsieur Joël GRANDPERRIN.

Fait à Montpellier, le 25/06/2024

Le Magistrat-délégué,



Louis-Noël LAFAY